

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2024 A 20H30

Présents : Elisabeth ARBEFEUILLE/Esméralda DELPECH/Marie-Françoise DELRIEU/Carole JUSTROBE/Denis LAFON/Dominique MELET/Jean-Pierre MOURIES/Fabien THOB/Toufik ZOUAOUI

Excusés : Guillaume BERDEIL qui donne procuration à Esméralda DELPECH
Yohan MAZIERES qui donne procuration à Denis LAFON
Daniel SICRE qui donne procuration à Marie-Françoise DELRIEU
Marie-Dominique DALOU/Nadine MOREL/André ROUJA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise DELRIEU

Dans le cadre des délégations du maire, Denis Lafon a fait appel à l'entreprise « Les cousins TP » pour effectuer des travaux à l'aire de jeux de Naudounet. Car, suite à l'abattage des 2 saules, une canalisation pluviale de 50 cm de diamètre a été découverte, ce qui peut constituer un danger. L'entreprise va récupérer de la terre en aplanissant la butte qui longe la RD 820 juste avant l'avenue de Naudounet (ceci avec l'accord du propriétaire), ce qui donnera plus de visibilité aux usagers et servira également à recouvrir la canalisation. Dans le même ordre d'idée, Dominique Melet demande de réduire également une autre butte qui se trouve chemin de Taillade devant la maison de mme Grenier, car en l'abaissant la visibilité sera nettement améliorée et l'entretien sera plus facile.

- 1ère délibération : suite à la demande de l'État, il faut procéder à l'identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAE nR). Une concertation de la population a eu lieu du 27/05/24 au 07/06/24 qui n'a pas donné lieu à proposition, par contre tous les bâtiments communaux seront intégrés dans cette zone.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- 2ème délibération : la Direction Générale des Finances demande de valider en non-valeur un montant de créances s'élevant à 457,53 euros, cela concerne des impayés de cantine de 2019 et 2020, mais on peut constater une régression de ces impayés d'année en année. Il est proposé de régler cette dette.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Gestion de l'utilisation de la salle polyvalente : le groupe de travail nous avait proposé des préconisations lors du dernier conseil mais il semble que ces dernières n'ont pas convaincu tous les conseillers car plusieurs d'entre eux souhaiteraient que la population du Vernet puisse toujours avoir accès à la salle en soirée. Il a été envisagé de restreindre la location aux seuls vernetois et d'augmenter le prix de la location pour 2025, peut-être acquérir un limiteur de niveau sonore. Le groupe de travail va essayer d'adapter les propositions afin que l'on puisse voter en septembre ce qu'il adviendra de la salle en 2025.

- Sollicitation de l'école pour une participation de la mairie de 300 euros afin de financer la présence d'un professeur de gym, ce sera étudié sur le budget 2025. Esméralda DELPECH fait

remarquer que dans le dernier compte-rendu du conseil d'école, figurent les bilans des coopératives du Vernet et de Bonnac. Celle du Vernet est excédentaire et celle de Bonnac déficitaire. Il est écrit qu'il y a compensation pour équilibrer entre le Vernet et Bonnac. Ce qui interroge c'est qu'au niveau des recettes, pour le Vernet il apparaît une contribution de la mairie à hauteur de 900 euros alors que pour Bonnac il n'est noté aucune contribution de la part de la mairie. En fait le versement de la subvention municipale de Bonnac est en attente.

- Entretien des ruisseaux : suite à la venue du SYMAR, les ruisseaux peuvent être nettoyés à partir de juin, ce qui va être fait par les agents communaux. Il est précisé que le ruisseau du chemin des prés (appelé aussi ruisseau du moulin) appartient à un particulier qui a donné son autorisation pour que la commune en assure l'entretien. Afin d'éviter la prolifération des herbes dans le ruisseau allée de la bernadette, le technicien du SYMAR a proposé de faire des plantations l'hiver prochain.

- Dossier Taillade : Jean-Pierre Mouriès explique que pour régulariser la situation de Taillade et limiter les conflits de voisinage, la commune propose d'acquérir les parcelles 903 et 904 qui longent le chemin communal qui traverse le hameau. Ceci afin de donner la possibilité aux 9 propriétaires riverains de racheter ensuite à la commune les terrains correspondant à leur « devant de porte ». Mais cette opération ne se concrétisera que si chaque propriétaire s'engage à racheter la parcelle qui lui correspond.

- La fête de l'école aura lieu le jeudi 4 juillet à partir de 18h30 sur le terrain de tennis près de la maternelle.

- Pour information : du 22 juillet au 9 août, la mairie sera ouverte le lundi, jeudi et vendredi matin ainsi que le mercredi toute la journée, ceci par rapport aux vacances de nos secrétaires. Les agents communaux Sandra Rodriguez et Patrice Lherm sont passés en heures d'été, soit de 7h à 14h30.

- Il avait été question de l'installation d'un deuxième camion-pizzas, Marie-Françoise Delrieu demande ce qui en est advenu, monsieur le Maire signale que la personne intéressée a choisi de s'installer sur un terrain privé.

- Carole Justrobe fait savoir qu'elle a été interpellée par rapport à l'entretien du cimetière. Monsieur le Maire répond que nous avons eu un problème d'outillage.

- Nous avons donné rendez-vous aux habitants de la Cité le samedi 06/07 à 10h30 au square Friedrich Wolf à la cité (ou à la salle polyvalente en cas de mauvais temps) afin de parler du devenir de ce square.

- Des devis pour le nivellement d'une petite zone du terrain de foot ont été demandés pour qu'une réparation d'une partie de l'aire de jeu puisse être réalisée avant la reprise de la saison prochaine.

La séance est levée à 22h30

Le maire

Denis LAFON

La secrétaire de séance

Marie-Françoise DELRIEU